ART. PREMIER N° 62

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 62

présenté par Mme Ménard et Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« professionnels »,

insérer les mots:

«, à l'exclusion des activités dites du quotidien, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le passe sanitaire ne doit pas contrevenir abusivement à la vie normale des Français.